

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00113
Propriétaire(s) : Christian Chahine
Emplacement : 95, avenue Sweetland
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : partie du lot 21, plan enr. 42717
Zonage : R4S[480]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire projette de construire des rajouts à l'arrière, du côté sud et au troisième étage du duplex de deux étages et demi existant, créant ainsi un triplex de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,975 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait d'une cour latérale à 0,22 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande visant la réglementation du plan d'implantation (D07-12-17-0034) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.